

HEDIOS

PERFORMANCE

En exclusivité sur www.hedios-vie.com

Enveloppe limitée* - Souscription avant le 10 août 2009

👉 Plusieurs opportunités de sorties gagnantes :

1. Possibilité de gain de 12,5 % avec remboursement anticipé dès la première année, si le DJ Eurostoxx 50® s'apprécie sur 1 an**,
2. Sinon possibilité de gain de 25 % avec remboursement anticipé dès la deuxième année, si le DJ Eurostoxx 50® s'apprécie sur 2 ans**,
3. Sinon possibilité de gain de 1,5 fois la performance positive de l'indice DJ Eurostoxx 50® sur 5 ans**.

👉 Une protection du capital à 5 ans, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 %.**

**Instrument financier de droit français
non garanti en capital à l'échéance**

SUPPORT REPRESENTATIF D'UNE UNITE DE COMPTE DES CONTRATS HEDIOS VIE & HEDIOS CAPITALISATION

Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 157.821.942 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142).

* Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Performance peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 10 août 2009.

** Par rapport à sa date de constatation initiale (arrêtée au 17 août 2009).

Fonctionnement

Un triple objectif :

- Profiter d'une remontée des marchés dans les 2 premières années, avec un possible gain annuel de 12,5 %,
- Sinon, profiter d'une progression sur 5 ans en bénéficiant d'un levier équivalent à 150 % de la performance positive de l'indice à 5 ans*,
- Protéger son capital à l'issue des 5 ans, jusqu'à 40 %* de baisse de l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

En année 1 ou 2 : un remboursement anticipé possible avec un gain annuel de 12,5 %, si l'indice s'apprécie*.

- A l'issue de l'année 1 ou de l'année 2, à date anniversaire, si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis le 17 août 2009 est positive ou nulle, un mécanisme de **remboursement anticipé** est activé et le souscripteur reçoit¹ :

100 % du capital initial
+
un gain de 12,5 % pour chaque année écoulée

Année d'activation	Année 1	Année 2
Valeur de remboursement¹	112,5 %	125 %**

** Sous réserve que le remboursement n'ait pas été fait en année 1

- Si ce mécanisme de remboursement anticipé est activé, l'intégralité du montant est versée sur l'un des **fonds Euro** du contrat Hedios Vie ou Capitalisation.

En année 5 : 150 % de la performance positive de l'indice*,
ou protection du capital jusqu'à 40 % de baisse de l'indice*,
ou perte en capital.

- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe à l'issue de la 5^{ème} année, la **performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®** depuis le 17 août 2009.

La valeur de Hedios Performance est retenue à hauteur de :

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Performance de l'indice positive ou nulle :	Performance de l'indice comprise entre 0 % (exclu) et - 40 % (inclus) :	Performance de l'indice inférieure à - 40 % :
100 % du capital initial + 150 % de la performance de l'indice	100 % du capital initial	valeur ² de l'indice observée à l'issue de la 5 ^{ème} année
= Surperformance de l'indice	= Protection du capital	= Perte en capital³ (à hauteur de la baisse de l'indice)

- A l'issue de la 5^{ème} année, la valeur retenue est investie en placements monétaires. **Le souscripteur peut sortir librement.**

* Par rapport à sa date de constatation initiale (arrêtée au 17 août 2009)

1. Hors fiscalité applicable et hors frais liés aux contrats d'assurance vie Hedios Vie ou de capitalisation Hedios Capitalisation.

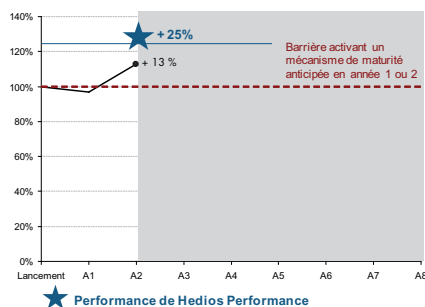
2. La valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50® à l'issue de la 5^{ème} année est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

3. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.** La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Illustrations

Scénario de marché haussier sur 2 ans : remboursement anticipé du support avec un gain de 25 %

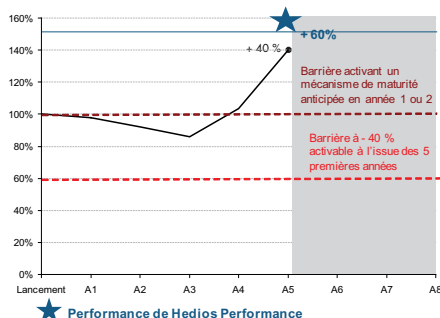
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue de l'année 1, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de l'année 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **positive (+ 13 %)** par rapport à sa valeur d'évaluation initiale, le **mécanisme de remboursement anticipé est donc activé**.
- Le souscripteur reçoit alors **100 % du capital initial + un gain de 25 %**.

Scénario de marché baissier puis haussier sur 5 ans : capture de 150 % de la hausse de l'indice*

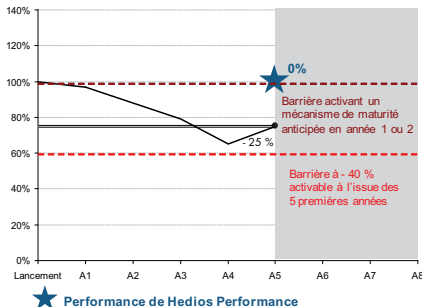
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue des années 1 et 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de la 5^{ème} année, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est de **+ 40 %** par rapport à sa date de constatation initiale.
- Hedios Performance est alors retenu à hauteur de **160 % de sa valeur nominale initiale** : 100 (valeur nominale initiale) + 60 (1,5 x 40 %).
- La valeur retenue est investie en placements monétaires. Le souscripteur peut sortir librement.

Scénario de marché baissier : protection du capital jusqu'à - 40 %*

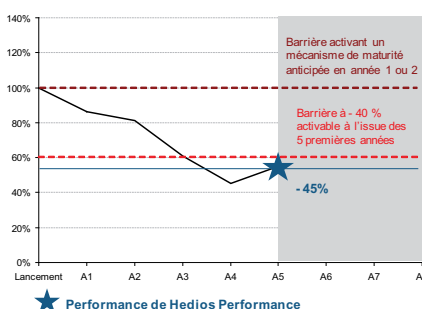
Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue des années 1 et 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de la 5^{ème} année, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est de **- 25 %** par rapport à sa date de constatation initiale.
- Hedios Performance est alors retenu à hauteur de **100 % de sa valeur nominale initiale (protection du capital investi)**.
- La valeur retenue est investie en placements monétaires. Le souscripteur peut sortir librement.

Scénario de marché fortement baissier : perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice*

Évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50®



- A l'issue des années 1 et 2, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est **négative** par rapport à sa date de constatation initiale.
- A l'issue de la 5^{ème} année, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® est de **- 45 %** par rapport à sa date de constatation initiale.
- Hedios Performance est alors retenu à hauteur de la valeur finale de l'indice, soit **55 %**.
- La valeur retenue est investie en placements monétaires. Le souscripteur peut sortir librement.
- Le souscripteur subit, dans ce scénario, **une perte en capital**.

* Par rapport à sa date de constatation initiale (arrêtée au 17 août 2009)

Les données fournies dans ces illustrations sont hors fiscalité applicable et hors frais liés aux contrats d'assurance vie Hedios Vie ou de capitalisation Hedios Capitalisation. Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

AVANTAGES

- Un mécanisme de remboursement anticipé est activable à l'issue de chacune des 2 premières années, si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®, depuis la date de constatation initiale, est positive ou nulle (à l'une des 2 premières dates anniversaires). Le souscripteur reçoit alors l'intégralité du capital initial et un gain de 12,5 % pour chaque année écoulée depuis l'origine.
- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé en année 1 et 2 et si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®, depuis la date de constatation initiale, est positive ou nulle à la 3^{ème} date d'évaluation (18 août 2014), la valeur de Hedios Performance est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale, augmentée de 150 % de la performance de l'indice à cette date.
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé en année 1 et 2 et si la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®, depuis la date de constatation initiale, est comprise entre 0 % (exclu) et - 40 % (inclus) à la 3^{ème} date d'évaluation (18 août 2014), la valeur de Hedios Performance est alors retenue à hauteur de l'intégralité de sa valeur nominale initiale.
- A l'issue des 5 premières années, Hedios Performance protège le capital initialement investi jusqu'à une baisse de 40 % de l'indice DJ Euro Stoxx 50®, depuis la date de constatation initiale.

INCONVENIENTS

- Le souscripteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et si l'indice DJ Euro Stoxx 50® termine en baisse de plus de 40 % à l'issue de la 3^{ème} date d'évaluation (18 août 2014), le souscripteur subira une perte en capital à l'échéance.
- La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 10 août 2009 et conservant l'instrument financier jusqu'au 18 août 2014. En cas de sortie du support avant l'échéance, celle-ci se fera aux conditions de marché alors en vigueur.
- Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement, en cas de remboursement anticipé à l'issue de l'une des 2 premières années.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 8 ans. Un remboursement anticipé est activable à l'issue de chacune des 2 premières années. Sinon, la valeur retenue à l'issue de la 5^{ème} année est investie en placements monétaires.
- Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

AVERTISSEMENT

- L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après "l'Instrument Financier") est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou du contrat de capitalisation (ci-après le "Contrat"). Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat.
- Cette brochure ne constitue pas une offre de souscription au Contrat. Les conditions de souscription audit Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant Note d'Information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit Contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.
- Cette brochure ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier sous-jacent, qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.
- La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- L'assureur du Contrat ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- Le Dow Jones Euro Stoxx 50®, ainsi que ses marques, sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et sise à New York, Etats-Unis, (les "Concédants") et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type

Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance

Emetteur

SG Option Europe, filiale à 100 % de la Société Générale

Garant

Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)

Devise

Euro

Cotation

Bourse de Luxembourg

Code ISIN

FR0010776419

Période de commercialisation

Les ordres doivent être transmis avant le 10 août 2009. Du 6 juillet 2009 au 17 août 2009, le prix d'offre progressera régulièrement selon un taux annuel de 2 % pour atteindre 1.000 euros le 17 août 2009.

Date de constatation initiale

17 août 2009

Date d'échéance

25 août 2017

Prix d'émission

99,77 % de la valeur nominale le 6 juillet 2009

Dates de constatation

17 août 2010, 17 août 2011, 18 août 2014, 17 août 2017.

Dates de maturité anticipée

25 août 2010 ou 25 août 2011

Marché secondaire

Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché

Éligibilité

Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

Sous-jacent

Indice DJ Euro Stoxx 50®

Commission de souscription

Néant

Règlement / Livraison

Euroclear France

HEDIOS PATRIMOINE

SAS au capital entièrement libéré de 1.000.000 € - 7, rue de la Bourse 75002 Paris - Tél +33 (0) 1 53 45 98 00 - Fax +33 (0) 1 58 62 20 00 - contact@hedios.com
Société de Courtage en Assurances enregistrée à l'ORIAS N° 07 005 142 - www.orias.fr

* Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Performance peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 10 août 2009. Document non contractuel à caractère publicitaire.